

« Catholique-Lyon.CEF » du 7 juillet 2007

Publié le 7 juillet 2007
3 minutes

« Catholique-Lyon.CEF » du 7 Juillet 2007

Dimanche soir, le **Cardinal Philippe Barbarin**, archevêque de Lyon, a rencontré les représentants de la presse écrite et des médias audiovisuels. Il a insisté sur le fait que ce texte de Benoît XVI manifestait une forte volonté de réconciliation au sein même de l'Eglise, dans la droite ligne de ce que le pape avait lui-même évoqué le jour même de son élection. En effet, *« aussitôt après son élection, alors que les portes de la chapelle Sixtine étaient encore closes, **Benoît XVI** nous a expliqué le choix de son prénom. Se référant à Benoît XV, grand artisan de paix, il a dit : « Je voudrais vivre d'abord un pontificat de réconciliation. » Dans la pensée du Pape, il y a cette conviction profonde que « si nous ne faisons pas maintenant un geste, la division avec les traditionalistes deviendra un schisme irrémédiable »*. Aussi, par ce *Motu Proprio*, il confirme les dispositions de **Jean-Paul II** à leur égard : *« S'ils veulent rester fidèles à Rome, qu'ils sachent que les portes leur sont ouvertes et que leur attachement à la liturgie ancienne n'est pas un obstacle »*.

Pour l'Archevêque de Lyon, *« la seule vraie nouveauté de ce Motu Proprio, c'est que la décision d'examiner et d'accéder aux demandes des fidèles dans ce domaine dépend désormais de l'autorité des curés. Comme Jean-Paul II l'avait fait pour les évêques en 1988, Benoît XVI invite aujourd'hui les curés à accueillir « volontiers les demandes de célébrer la Messe selon le rite du Missel romain édité en 1962 »*.

Mais, a-t-il ajouté, *« le pape demande aux traditionalistes de reconnaître la valeur et la sainteté du Missel romain proclamé par Paul VI, et à tous de se pénétrer de la dimension divine et sacrée de l'Eucharistie »*. C'est pourquoi, pour le cardinal, *« ce sera un vrai progrès pour l'unité s'ils acceptent de reconnaître « la valeur et la sainteté » du Missel de **Paul VI** avec lequel je célèbre la messe chaque jour depuis mon ordination et s'ils cessent d' « exclure par principe la célébration selon les nouveaux livres »*.

Il est clair aussi que *« Vatican II étant un don de l'Esprit, il faut lui obéir »* et accueillir les textes du Concile dans leur totalité.

Aussi le Cardinal invite-t-il tous ses diocésains à relire attentivement la constitution de Vatican II sur la liturgie. *« Ce sera le meilleur chemin pour refaire l'unité, toujours fragile dans l'Eglise »*.

Au plan pratique, le cardinal a annoncé qu'il adresserait lundi 9 juillet une lettre à l'ensemble de ses diocésains et qu'il inviterait son presbyterium à une rencontre début septembre pour voir ensemble comment mettre en application le *Motu Proprio* dans le diocèse de Lyon, sachant que le diocèse de Lyon disposait de prêtres prêts à célébrer *« selon le Missel de 1962 »*, que ce soit les prêtres diocésains desservant **l'église Saint Georges**, les membres de la **Fraternité Saint Pierre** et quelques autres encore.

catholique-lyon.cef.fr